

# Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 9 septembre 2016

## **Le préfet du Jura a pris un arrêté autorisant la fermeture anticipée de la pêche sur les cours d'eau de première catégorie.**

Le préfet du Jura a pris un arrêté préfectoral, ce vendredi 9 septembre 2016, autorisant la fermeture de la pêche sur les cours d'eau de première catégorie (hors retenues de Vouglans et du Saut-Mortier) jusqu'au 18 septembre 2016 (date de la fermeture de la pêche en première catégorie).

La situation hydrologique et météorologique connue dans le département depuis plusieurs semaines a en effet entraîné une baisse de débits des cours d'eau.

En outre, la faiblesse des débits d'eau a accru la vulnérabilité des poissons et favorisé des développements algaux importants pour certains de ces cours d'eau.

Cet arrêté est disponible sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura :

<http://jura.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Recueil-des-Actes-Administratifs/Annee-2016>

### **PRÉFECTURE DU JURA**

8, rue de la préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER  
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : [prefecture@jura.gouv.fr](mailto:prefecture@jura.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique « horaires »



@Prefet39